

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 02
Votants : 13

L'an deux mil vingt deux
Le 17 mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Dominique Flacher, Adjoint au Maire
Date de la convocation 11 mars 2022

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL

ABSENT excusé : Annie Pignède donne pouvoir à Jean-Michel Drevet, Laure-Paola Guivier donne pouvoir à Sébastien Guillaud, David Orjollet

Secrétaire de séance : Sylvie Sabatier

OBJET : BUDGET 2022- Commune – AFFECTATION DE RESULTAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport de Dominique FLACHER, Adjoint aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que Dominique FLACHER a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Jean-Michel DREVET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Dominique FLACHER pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur,

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

L'Adjoint aux finances propose aux membres présents du Conseil Municipal :

- de reporter une partie du résultat de fonctionnement d'un montant de 633 945.69 € :
Provenant de l'excédent de Fonctionnement du C.A. 2021 pour 120 775.86 € qui viendra s'ajouter au report excédentaire cumulé au 31/12/2020 de 513 169.83 €.
425 945.69 € sera inscrit au Compte 002 R Fonctionnement sur le budget primitif 2022
208 000 € sera inscrit au compte 1068 R Fonctionnement sur le budget primitif 2022
- Pour rappel, de reporter la totalité du résultat d'investissement de 173 678.70 € au compte 001 R Investissement sur le budget primitif 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

Le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 soit la somme de 633 945.69€ en Recettes de fonctionnement du Budget Primitif Communal 2022 au compte 002 recettes de fonctionnement pour 425 945.69 €, et d'en affecter 208 000 € au compte 1068 pour virement à la section d'investissement et d'autre part le report excédentaire sur le Budget Primitif 2022 soit la somme de 173 678.70 € au compte 001 Recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme
Transmis et Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et Affiché

Le Maire,
Jean-Michel DREVET

